



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

## Communiqué du Gouvernement

Depuis plusieurs semaines, des individus dont la grande majorité réside hors du territoire national ont entrepris, à travers les réseaux sociaux et certains médias, une campagne de désinformation et d'incitation à la haine, à la violence, à l'incivisme et à la désobéissance civile, en violation flagrante des lois de la République togolaise.

Utilisant la manipulation, la diffusion de fausses informations et images, parfois générées par le recours à l'Intelligence Artificielle ou importées de contextes sans aucun rapport avec le Togo, ces personnes visent clairement à semer le trouble, à perturber la vie socioéconomique du pays et à déstabiliser les institutions établies.

Face à ces appels relayés et soutenus par quelques acteurs politiques et de la société civile, le peuple togolais a répondu avec calme et responsabilité, poursuivant ses activités quotidiennes sur l'ensemble du territoire national, dans un esprit de maturité et de paix.

Le 19 juin 2025, le Gouvernement a rappelé, à travers un communiqué officiel, les règles régissant l'organisation des réunions et manifestations pacifiques publiques sur le territoire togolais.

Malgré ce rappel, certains auteurs de troubles ont exploité la vulnérabilité de quelques jeunes et individus mal intentionnés en les incitant à commettre des actes de vandalisme, de destruction des biens publics et privés, de violence contre les personnes et à se livrer à des troubles à l'ordre public, notamment les 26, 27 et 28 juin 2025 dans certains quartiers de Lomé.


Grâce à l'intervention des forces de sécurité, avec le concours des autorités locales et des populations, ces agissements ont été rapidement contenus et la situation maîtrisée avec efficacité et professionnalisme.

À ce jour, plusieurs personnes ont été interpellées parmi lesquelles l'on dénombre des personnes de nationalité étrangères entrées illégalement sur le territoire togolais.

Toutes les personnes interpellées font l'objet d'une procédure en flagrant délit, menée par les services de police judiciaire, sous l'autorité du Procureur de la République près le tribunal de grande instance de Lomé, conformément à la législation en vigueur.

Quant aux instigateurs, donneurs d'ordre et aux auteurs des campagnes de désinformation, d'intoxication et de manipulation appelant ouvertement à la haine et à l'intolérance, à la violence, à l'affrontement et à la sédition, ils font déjà l'objet de poursuites judiciaires. Tous les canaux de coopération pénale internationale seront, à cet effet, utilisés en vue de leur traduction effective devant les juridictions compétentes.

Dans ce contexte, la découverte et le repêchage de corps dans le 4ème lac à Akodesséwa et dans la lagune à Bè, les 26 et 28 juin, ont donné lieu à des tentatives de récupération malheureuses, démenties par les résultats des analyses médico-légales qui, aussitôt conduites, ont révélé que ces décès sont survenus par suite de noyade.



Le Gouvernement exprime sa compassion aux familles éplorées et rappelle à tous les riverains les règles de prudence à observer aux abords des étendues et cours d'eau, surtout en cette saison pluvieuse.

Le Gouvernement condamne avec fermeté les actes de déstabilisation et de violence tendant à porter des atteintes graves à la tranquillité et l'ordre publics, à propager la violence sous toutes ses formes et à remettre en cause l'ordre constitutionnel.

Il félicite les forces de sécurité pour leur professionnalisme et leur sens de responsabilité et remercie les populations qui, avec civisme, ont refusé de céder aux actes de provocations et ont contribué à préserver la paix et la sécurité des personnes et des biens publics et privés.

Le Gouvernement réaffirme son attachement indéfectible à l'Etat de droit, aux libertés fondamentales et au pluralisme des courants d'expression, dans le strict respect du cadre légal et républicain.

Il continuera à œuvrer, dans un esprit d'écoute, en vue de la préservation d'un climat de paix, de stabilité et de cohésion nationale indispensable pour intensifier la marche de notre pays vers la prospérité et le bien-être partagés.

Fait à Lomé, le 29 juin 2025

**Le Gouvernement**